

Loire. Feurs : une mutuelle communale dès septembre

Dès la rentrée, la ville accueillera un service de complémentaire santé mutualisée via l'association Actiom, afin de permettre aux Foréziens non-salariés de réaliser des économies ou même simplement d'accéder aux soins.

"C'est un nouveau service que nous souhaitons apporter aux Foréziens ", explique Pascal Bernard, adjoint aux affaires sociales et vice-président du Centre communal d'action sociale (CCAS).

A travers l'action « Ma commune, ma santé », cette association va ainsi proposer aux Foréziens intéressés, de souscrire à l'une de ses offres collectives, négociées auprès de trois mutuelles différentes.